



Rapport succinct de la réunion des pompiers 19 et 20 mars 2009, Rome

La réunion a été organisée dans le cadre du Réseau européen des pompiers de la FSESP et de la Charte des pompiers FP-CGIL, avec le soutien de la Commission européenne. Elle a été convoquée en raison de feux de forêts dramatiques et meurtriers qui ont ravagé certains pays méditerranéens ces dernières années. Les pompiers d'Italie, de Grèce, d'Espagne, du Portugal, de Malte, de Croatie et de Slovénie y ont participé, ainsi qu'un expert scientifique et des invités de FBU Royaume-Uni et de la FSESP Bruxelles.

La discussion de la réunion portait sur les questions suivantes :

L'organisation du service d'incendie

Les pompiers exercent un service public qui, à l'instar de l'éducation ou de la santé, se doit d'être non lucratif et orienté sur les besoins des citoyens. La réunion a discuté des changements dans l'organisation des services d'incendie dans les différents pays, en insistant sur la neutralité des services d'incendie et la nécessité de disposer de ressources adéquates. Les pompiers sont des travailleurs comme d'autres et les droits syndicaux doivent être respectés.

Santé et sécurité

Les pompiers sont confrontés à de multiples dangers inhérents, il est dès lors très important que les normes et pratiques de santé et de sécurité soient les meilleures possibles. Les pompiers n'échappent pas à la « réglementation sur les heures de travail » ou d'autres protections de l'emploi. Des exemples de sérieux problèmes de santé et de sécurité ont été cités, illustrant la nécessité de procéder à de meilleures évaluations des risques, de définir de meilleures politiques de prévention et de surveillance pour aborder, par exemple, les problèmes des maladies professionnelles et du stress au travail. L'ensemble de l'équipe anti-incendie, et pas seulement le pompier pris individuellement, doit être le centre d'attention. Les problèmes de personnel ne peuvent pas, et ne doivent pas, être négligés et résolus avec des retards considérables. Le cadre de santé et de sécurité de l'UE doit également s'intéresser aux pompiers.

Éducation et formation

Cela a été jugé comme un point indispensable, aussi bien en ce qui concerne la santé et la sécurité que, plus largement, pour satisfaire aux exigences plus générales de l'emploi des pompiers. La formation doit être calquée sur les tâches à réaliser et se baser sur les enseignements acquis. Dans le contexte de l'UE, la réunion a appelé à une participation plus active des pompiers dans le mécanisme de protection civile et dans les activités de formation transfrontalières afférentes.

Feux de forêt

Bien qu'il soit possible de faire davantage pour améliorer les réponses aux feux de forêt, une action concertée de l'UE est nécessaire pour prévenir les feux délibérés. Une directive de l'UE obligeant les gouvernements à mettre en place un système d'enregistrement foncier et à empêcher que des bénéfices soient générés par le brûlage des terres est nécessaire.

...et inondations et autres catastrophes ...

Les participants ont suggéré un suivi à la Communication de la CE sur les catastrophes d'origine humaine ou naturelles. Le rôle et l'impact potentiel sur les travailleurs géant de telles catastrophes ne sont pas abordés dans la Communication – et il convient d'y remédier.

Suivi

Une deuxième réunion est prévue en mai à Madrid, et davantage d'informations sur le projet seront mises très prochainement à disposition par les organisateurs.

Le projet sera ultérieurement débattu au sein du Réseau des pompiers de la FSESP, qui se réunira le 23 septembre à Bruxelles.